

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 12 juillet 2010, à 18:30 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Luc Plante, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Sylvie Groleau.

121-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

122-2010

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - FRANCINE VEILLEUX

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'après recommandation des membres du C.C.U. que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Madame Francine Veilleux soit, que la construction d'un chalet soit de 20 pieds X 20 pieds au lieu de 20 pieds x 23 pieds comme le règlement d'urbanisme l'exige.

ADOPTÉ

123-2010

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - FINANCEMENT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse des Sommets de la Beauce pour son emprunt de 908 800 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 312-94, 51-2004, 312-94 (314-95) au pair échéant en série cinq (5) ans comme suit :

167 000 \$	3.29 %	20 juillet 2011
173 900 \$	3.29 %	20 juillet 2012
181 500 \$	3.29 %	20 juillet 2013
189 200 \$	3.29 %	20 juillet 2014
197 200 \$	3.29 %	20 juillet 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

124-2010

FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 312-94, 51-2004, 312-94 (314-95)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Victor souhaite emprunter par billet un montant total de 908 800 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
312-94	590 400 \$
51-2004	197 600 \$
312-94(314-95)	120 800 \$

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Proposé par Monsieur Luc Plante,
 Secondé par Monsieur Steve Plante,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'UN emprunt par billet au montant de 908 800 \$ prévus aux règlements numéros 312-94, 51-2004, 312-94(314-95) ;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 20 juillet 2010 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	167 000 \$
2012	173 900 \$
2013	181 500 \$
2014	189 200 \$
2015	197 200 \$

ADOPTÉ

125-2010

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRAL
ADJ./SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

ROLAND GIGUÈRE

SYLVIE GROLEAU